R Ε T D Α C C 0 M P Α G

N

Ε

M

Ε

N

T



ANNÉE SCOLAIRE 2024 / 2025

SIVOS abc

Syndicat Intercommunal
à Vocation Scolaire

Anisy Basly

Colomby-Anguerny

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce livret toutes les informations concernant l'organisation des écoles du RPI pour l'année 2024 / 2025 :

- Articulation des temps scolaires et périscolaires.
- Organisation des services, horaires, tarifs, contacts et le règlement intérieur.

Nous vous invitons à conserver ce document pour pouvoir vous y référer tout le long de l'année.

Le site internet du SIVOS abc :

http://www.sivosabc.fr

Les membres du SIVOS abc vous souhaitent de bonnes vacances.

<u>RÈGLEMENT GÉNÉRAL</u>

Admission	L'admission d'un enfant dans les différents services implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et l'inscription engage la famille pour l'année entière. Si, pour des raisons personnelles, l'enfant doit être retiré définitivement des services en cours d'année, le responsable légal doit en informer le bureau du SIVOS Abc, par écrit, dans un délai de 15 jours minimum, précédent le départ. Le Président du SIVOS Abc se réserve le droit d'exclure toute personne pour mauvaise conduite, pour non-paiement intégral de ses factures ou pour non-respect répété du règlement.
Condition d'inscription	Chaque enfant doit être inscrit dans les services qu'il utilise. Pour ce faire, les familles peuvent procéder à une inscription papier (fiche à demander au secrétariat du SIVOS). Tout changement de situation dans les familles ayant des répercussions sur l'organisation (changement d'adresse, l'enfant) doit être signalé au secrétariat. L'inscription est obligatoire et doit être renouvelée chaque année pour chaque enfant.
Médicaments	Le personnel n'est pas habilité à donner des méd <mark>icaments.</mark>
Reprise des enfants	Seules les personnes autorisées par les parents pourront récupérer les enfants dans les différents services. En cas de changement, une autorisation écrite doit être fournie et présentée au personnel des garderies, cantines et bus. Les enfants de moins de 6 ans doivent obligatoirement être accompagnés. Les enfants doivent être récupérés avant 18h30 à la garderie. En cas de retard, le SIVOS Abc prendra contact avec les familles puis procédera à la mise en place de frais de dépassement d'horaire de 20€ par enfant. Des retards répétés peuvent conduire à résilier l'inscription de l'enfant.
Cantine	Se référer au chapitre « LA RESTAURATION ». Les modifications peuvent intervenir au plus tard 48h ouvrées, avant 11h30, pour la journée concernée. Les modifications d'inscriptions se font auprès du secrétariat dans les mêmes délais. Il ne sera tenu aucun compte des changements indiqués aux écoles ou aux mairies.
Discipline	Les enfants doivent respecter le personnel et leurs camarades, être polis et disciplinés. Il est important de respecter les règles de vie collective et de partage. En cas de dysfonctionnement, les parents seront contactés et des mesures disciplinaires adaptées seront prises, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant.



LE FONCTIONNEMENT

Le Syndicat Scolaire a vu le jour en Octobre 2000, la volonté politique des élus étant de solidariser les écoles et améliorer les services en simplifiant la gestion.

Ce syndicat Intercommunal à VOcation Scolaire (SIVOS Abc) regroupe actuellement les communes d'Anisy, Basly et Colomby-Anguerny. Il a pour mission d'assurer le fonctionnement des services scolaires, des transports, de la garderie et du service de restauration scolaire.

Le Syndicat Scolaire a pour objet l'organisation, la gestion du personnel, l'achat et l'entretien de matériel commun aux écoles, la coordination des services scolaires des trois communes.

Le Syndicat est administré par un comité de délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes.

Chaque Comité Syndical est représenté par 3 délégués titulaires et 1 suppléant, le Comité élit parmi ses membres un(e) Président(e) et deux Vice-Président(e)s.

Le coût de fonctionnement du syndicat est en dépenses sont principalement financées par la associées qui s'élève à 300 000 € par an et la facturation des services aux familles.

Le personnel est composé de 10 personnes en grande partie à temps non complet, qui assurent le bon fonctionnement des services.

Les élus issus des conseils municipaux se réunissent 1 fois par trimestre pour suivre le fonctionnement du Syndicat. Ces derniers assurent cette activité bénévolement dans le plus grand respect et dévouement pour les familles en gardant pour objectif les meilleures conditions d'apprentissage pour les enfants de nos communes.

Merci de leur accorder toute votre confiance.

LA RESTAURATION

La restauration est assurée sur chaque site.

L'inscription peut-être à l'année, au mois ou occasionnelle. En cas de modification, les familles préviennent le bureau du SIVOS Abc 48 heures ouvrées, avant 11h30 dernier délai, pour la journée concernée. Sinon, le repas sera facturé.

La cantine accepte les enfants ayant des allergies alimentaires sous réserve de la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avec le Directeur d'école et le Médecin.

Au besoin, l'enfant apporte alors son repas - le prix du couvert est facturé.

10 personnes sont mobilisées chaque midi entre la préparation, le service, la surveillance des cours et le nettoyage de la salle de restauration.

Le prestataire est la société CONVIVIO basée à AVRANCHES. Ce délégataire livre chaque jour les repas en liaison froide sur chaque site. Les responsables de cantine vérifient les températures à chaque étape (livraison, avant réchauffe et au moment du service).

Le pain est livré par la boulangerie de BASLY.

A la cantine, les enfants doivent veiller à :

- S'assurer que tout le monde est suffisamment servi : partage
- · Parler d'une voix mesurée
- Parler correctement au personnel et aux camarades : respect
- Manger proprement et laisser leur place en ordre et propre
- Respect du lieu de vie et des personnes qui partagent cet espace
- · Goûter ce qui est proposé pour l'éveil du goût
- Manger ce qui est servi : sensibilisation au gaspillage

LE BUS

Conformément à la législation, le transport est organisé soit :

- De la commune de résidence à la commune de scolarisation.
- Du lieu de garderie au lieu de scolarisation.

Le lieu de prise en charge et de retour peut-être différent le matin et le soir.

Carte de bus : un tarif unique de 65 € pour l'année scolaire (une majoration de 20 € pour une inscription après le 31 juillet).

Pour inscrire votre enfant, rendez-vous sur les sites:

https://transport-scolaire.normandie.fr

https://www.normandie.fr/transport-scolaire

A chaque trajet, les enfants devront se munir de leur carte de bus.

Pour toute modification de l'arrêt de montée ou de descente, même exceptionnelle, envoyer un mail à nomad-car14@normandie.fr et en copie le secrétariat du Sivos Abc.

Les horaires du matin*

ARRÊT	COMMUNE	HORAIRES	
Garderie	BASLY	8h00	
Place Poulbot	COLOMBY-ANGUERNY	8h05	
École élémentaire	COLOMBY-ANGUERNY	8h08 / 8h13	
Arrêt Coursanne	COLOMBY-ANGUERNY	8h16	
École maternelle	ANISY	8h21 / 8h26	
Arrêt Coursanne	COLOMBY-ANGUERNY	8h32	
École élémentaire	COLOMBY-ANGUERNY	8h34 / 8h39	
École maternelle	ANISY	8h42 / 8h47	
Dépôt accompagnant	BASLY	9h00	

^{*} Sous réserve de validation par la Région

*Les horaires du soir

ARRÊT	COMMUNE	HORAIRES
Prise de l'accompagnant	BASLY	16h05
École élémentaire	COLOMBY- ANGUERNY	16h08 / 16h15
Arrêt Coursanne	COLOMBY- ANGUERNY	16h18
École maternelle	ANISY	16h25 / 16h32
Arrêt Coursanne	COLOMBY- ANGUERNY	16h41
École élémentaire	COLOMBY ANGUERNY	16h42 / 16h47
Place Poulbot	COLOMBY- ANGUERNY	16h54
Garderie	BASLY	17h00

^{*} Sous réserve de validation par la Région

LA GARDERIE

Trois sites sont réservés à la garderie : ANISY, BASLY et COLOMBY-ANGUERNY.

Les familles choisissent au moment de l'inscription un lieu unique de garderie pour l'année.

- De 7h30 jusqu'à la prise en charge par les enseignants,
 10mn avant le début de la classe.
- Le soir jusqu'à 18h30.

Les enfants qui ne sont pas en garderie le soir prennent le bus lors de la première rotation pour rentrer directement à leur domicile.

Les familles doivent indiquer quelles personnes sont autorisées à récupérer les enfants à la garderie.

La journée des enfants est souvent longue ...
Pensez à un petit goûter pour le soir.

ATTENTION

Les dossiers
d'inscriptions aux
services périscolaires
sont à renvoyer au
SIVOS
impérativement
avant le 17 juin 2024.

IMPORTANT: Tout changement de domicile doit nous être signalé.

Les enfants qui rentrent déjeuner à leur domicile le midi ne sont pas sous la responsabilité du SIVOS Abc dès l'heure de la sortie de classe et ce jusqu'à la reprise des cours de l'après- midi.

Le site <u>Clic&Miam!</u> permet de consulter les menus de vos enfants en temps réel.

Vous pouvez, via le site ou l'application, télécharger les menus sous format PDF depuis votre ordinateur, smartphone ou tablette!

Pour cela rien de plus simple : créez votre compte Code par école à indiquer lors de votre connexion :

Anisy : MNZZ99 Colomby-Anguerny : PMM003

LES TARIFS

Les factures du SIVOS Abc sont éditées sous forme d'un avis de somme à payer adressé aux familles par le Service de Gestion Comptable Val et Littoral.

Trois Modes de règlement possibles :

- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public et à adresser directement au SGC Val et Littoral à Caen.
- Par prélèvement automatique. Pour cela, il est nécessaire de fournir au secrétariat du Sivos Abc un relevé IBAN avec le dossier d'inscription.
- Par virement bancaire, grâce au site payfip de la Trésorerie.

A la demande du SGC Val et Littoral, les factures dont le montant est inférieur à 15,00 € ne peuvent être éditées. Les familles utilisant les différents services de manière occasionnelle recevront les factures lorsque ce montant sera atteint ou à la liquidation de l'année scolaire.

Cantine: le tarif du repas est fixé à 4,93 €.

Le prix au couvert est de 2,85 € en cas de panier repas (PAI),

Garderie Forfait mensuel	Plein tarif		Réduction famille > 2 enfants	
Matin	36 €		30 €	
Soir	47 €		41 €	
Matin et soir	63 €		53 €	
Garderie occasion	nnelle	5 € le matin 7€ le soir		
Dépassement du t	temps	20 € par enfant		

HORAIRES DE CLASSES DES 2 SITES

Ouverture de la grille 10 minutes avant le début de la classe

École d'Anisy

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h50 à 12h05	8h50 à 12h05	8h50 à 12h05	8h50 à 12h05
Après - midi	13h45 à 16h30	13h45 à 16h30	13h45 à 16h30	13h45 à 16h30

École de COLOMBY-ANGUERNY

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h40 à 12h10	8h40 à 12h10	8h40 à 12h10	8h40 à 12h10
Après - midi	13h40 à 16h10	13h40 à 16h 10	13h40 à 16h10	13h40 à 16h10
APC		16h10 à 17h00	16h10 à 17h00	



SIVOS Abc

1 rue du Régiment de la chaudière 14610 COLOMBY-ANGUERNY

Le secrétariat est ouvert tous les matins sauf le mercredi de 8h00 à 12h00.

Le bureau du SIVOS est fermé du 05 au 24 août 2024.

<u>sivosabc.secretariat@wanadoo.fr</u> <u>sivosabc.periscolaire@outlook.fr</u>

Association des Parents d'Élèves :

aperpi14610@gmail.com

http://aperpi14.over-blog.com/

Représentants de Parents d'Élèves :

rpe14610@gmail.com